



BORDEREAU DE DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR 2024

Période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

MAIL :

TELEPHONE :

ADRESSE DE L'HEBERGEMENT :

Catégorie de l'hébergement :

- Hôtel
- Chambre d'hôtes
- Gîte d'étape
- Meublé de Tourisme
- Camping

Mon hébergement n'est pas classé : Taux appliqué : 3,5%

Mon hébergement est classé en étoile(s) :

- 1 * (0,60€ x nbre de nuitées final)
- 2 * (0,60€ x nbre de nuitées final)
- 3 * (0,80€ x nbre de nuitées final)
- 4 * (0,90€ x nbre de nuitées final)
- Camping (0,20€ x nbre de nuitées final)
- Chambres d'hôtes (0,60€ x nbre de nuitées final)

* obligatoire

Mois	P1 > Nombre initial de nuitées* (Rappel: Une nuitée = nbre de nuits x nbre de personnes)	P2 > Nombre de nuitées exonérées* (moins de 18 ans, Travailleurs saisonniers...)	P3 > Nombre de nuitées réservées auprès d'un opérateur numérique* (Joindre justificatif Airbnb ou autre)	P4 > Nombre de nuitées final dont la taxe reste à reverser* (P1-P2-P3)	P5 > Montant de la taxe de séjour à reverser* en € (P4 x taux)
JANVIER					
FEVRIER					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
JUILLET					
AOÛT					
SEPTEMBRE					
OCTOBRE					
NOVEMBRE					
DECEMBRE					
TOTAL	-	-	=		€

Merci de ne pas joindre votre règlement, un titre de paiement vous sera envoyé par le Trésor Public

Document à retourner avant le **15 janvier 2025**
 Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac
 Maison de la Terre de Peyre - Aumont-Aubrac
 48130 PEYRE EN AUBRAC

Fait à :

Le :

Signature :